ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR L'ÉTAT À BUT NON LUCRATIF

ALCOME

L'éco-organisme pour la réduction des mégots dans l'espace public

Qu’est-ce qu’un éco-organisme ?

Un éco-organisme assure auprès de l'Etat les obligations des metteurs en marché concernant la **fin de vie de leurs produits.**

Alcome est l'éco-organisme des produits de tabac depuis août 2021

Notre mission ?

Réduire de **40 %** la présence de mégots dans l'espace public d'ici 2027.

Chaque année, 7,7 milliards de mégots sont mal jetés en France. L’objectif est donc de réduire ce chiffre de 3 milliards de mégots par an.

Qui accompagnons-nous ?

Toute commune ou EPCI* (*Etablissement Public de Coopération Intercommunale*) disposant de la compétence "Propreté".

**Un EPCI peut contractualiser pour tout ou partie des communes adhérentes.*

Quels soutiens apportons-nous aux collectivités ?

Alcome verse un **soutien financier annuel** par habitant* selon le barème suivant :

- ✔ *- de 5000 habitants* — 0,50€
- ✔ *de 5000 à 50 000 habitants* — 1,08€
- ✔ *ville touristique* — 1,58€
- ✔ *+ de 50 000 habitants* — 2,08€

**Pour les EPCI, les soutiens sont calculés selon le nombre d'habitants de chaque commune adhérente.*

Dotation de cendriers de poche :
50 cendriers par tranche de 1000 habitants

Dotation de dispositifs de collecte

Mise à disposition de kit de sensibilisation

Possibilité d'enlèvement à partir de 100 kg de mégots massifiés

Quelles actions à mettre en place ?

État des lieux
La collectivité recense les hotspots mégots et les cendriers de rue à l'aide de l'outil cartographique.

Plan de communication "mégots"
La collectivité sensibilise au déchet mégot.
Un kit de sensibilisation est mis à disposition.

Travail sur le volet répression
La collectivité établit deux arrêtés municipaux sanctionnant le jet de mégot.

Bilan annuel
La collectivité remplit un bilan annuel reprenant ses actions contre les mégots mal jetés.

Gestion simplifiée pour les communes de - 1 000 habitants

Comment percevoir les soutiens d'Alcome ?

S'inscrire sur le portail **Alcome**

Fournir la délibération de la collectivité et le contrat signé

Compléter les annexes sous 90 jours

En année N+1, envoyer le bilan annuel

Accéder au site

alcome.eco

CONTACT
contact@alcome.eco

9 H 00 - 18 H 00
Du lundi au vendredi